

# Plaine d'été 2021

## Règlement spécifique à la crise sanitaire COVID-19

---

Suite à la crise sanitaire actuelle, nous avons décidé de réorganiser nos centres de vacances conformément aux directives gouvernementales.

Cela implique, notamment, que nos services seront beaucoup plus stricts quant au respect des modalités reprises ci-après et ce dans l'intérêt des enfants, des encadrants et des parents.

100 enfants pourront être accueillis à la plaine de juillet qui se déroulera du 05/07/21 au 23/07/21 à Jemeppe

50 enfants pourront être accueillis à la plaine d'aout qui se déroulera du 26/07/21 au 13/08/21 à Spy



## 1. Généralités

---

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le nombre de place d'accueil est lourdement impacté.

- ❖ Des bulles de maximum 50 enfants seront organisées. (sous réserve de modification)
- ❖ Dès lors, SEULS les enfants résidant sur l'entité de Jemeppe-sur-Sambre pourront être inscrits. Il n'y a donc aucune dérogation possible en cas de grands-parents résidant).
- ❖ Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, chaque enfant ne pourra participer qu'à 2 semaines de plaine sur les 6 que comptent ces plaines d'été (juillet & aout)
- ❖ Les repas et collations ne seront pas fournis cette année.

## 2. Modalités d'inscription

---

- ❖ Du mardi 25/05/21 à 08h30 au vendredi 28/05/21 à 16h00, préinscription par téléphone uniquement en mentionnant : les nom, prénom, date de naissance et adresse de(s) enfant(s). L'inscription ne sera pas confirmée à ce moment. L'ordre d'arrivée des appels prévaudra.
- ❖ Dans les jours qui suivent, en réponse au mail de confirmation que vous aurez reçu préalablement, envoi par courrier postal, courriel, dépôt à la commune (sur rdv uniquement) de :
  1. Formulaire d'inscription
  2. Fiche de santé et vaccins
  3. Preuve de paiement
  4. Du formulaire Covid (au bas de ce règlement) dûment complété pour approbation.

**Date de clôture des inscriptions le vendredi 11/06/21 à 16h00**

### 3. Organisation et mesures prophylactiques

---

- ❖ Les arrivées et départs des enfants se feront par des entrées différentes qui vous seront communiquées en fonction du nombre d'enfants et des catégories d'âge.
- ❖ Une distanciation sociale de 1,50 m et le port du masque (pour les personnes de plus de 12 ans) sont obligatoires.
- ❖ Les enfants seront pris en charge par les mêmes encadrants et ne pourront changer de « bulle » une fois celle-ci formée.
- ❖ À leur arrivée, la température de l'enfant sera prise pour l'autoriser à pénétrer sur le site. Si celle-ci s'avère supérieure à 37,5°, le parent reprendra l'enfant avec lui pour suspicion de covid.
- ❖ Tout enfant déclarant une fièvre pendant le temps de plaine sera isolé dans l'attente de l'arrivée des parents
- ❖ Un lavage des mains leur sera demandé lors des entrées, sorties, passages aux toilettes ... conformément aux prescrits gouvernementaux.
- ❖ Les repas et collations fournis par les parents seront pris au sein de la « bulle ».
- ❖ Les locaux seront désinfectés chaque fin de journée, les sanitaires le seront après passage des enfants après leurs repas et collations, à savoir 4 fois par jour.
- ❖ Si vous ou votre enfant avez eu un contact à risque, et ou êtes en quarantaine, merci de garder votre enfant jusqu'à l'obtention d'un test négatif.
- ❖ Tout enfant ayant été en contact avec un cas positif devra être testé au plus vite, et les résultats communiqués au Service enfance le plus rapidement possible.
- ❖ Les jours durant lesquels votre enfant est en quarantaine, et ce sur présentation d'un certificat médical ou suite à la fermeture d'une bulle de la plaine, vous seront intégralement remboursés.

✂-----

Plaines d'été 2021 : Règlement spécifique à la crise sanitaire COVID-19

NOM & prénom de(s) enfant(s) : .....

Date, NOM & prénom et signature de la personne responsable, précédé de la mention

« lu et approuvé » : .....

Date :

Signature :